RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Lycée Vaucanson Tours

LYCÉE Vaucanson TOURS

Charte de mobilité internationale : envoyer et recevoir des élèves

Cette charte vise à rappeler les principes et valeurs liés à une mobilité internationale. Par ailleurs, elle vise à encadrer les mobilités pour le bon fonctionnement de l'établissement et des enseignements.

1. Les mobilités internationales et notre lycée

Le lycée Vaucanson est attaché à un certain nombre de valeurs et principes, parmi lesquels figurent la tolérance, la paix, la citoyenneté, l'ouverture à l'autre, l'inclusion, l'autonomie, la laïcité, l'interculturalité, qu'Erasmus notamment permet de promouvoir. Ces valeurs et principes, au-delà des mobilités entrantes ou sortantes, sont portés par l'ensemble de l'équipe éducative. Le lycée Vaucanson s'appuie sur les échanges internationaux pour engager les élèves sur le chemin de l'autonomie personnelle, de la mobilité, la compréhension de l'autre et de sa langue. Ce travail, complémentaire aux savoirs habituellement enseignés, est alors favorisé pendant la période de mobilité. Ces expériences enrichissent tous les acteurs de la communauté éducative, que ce soit en accueillant ou envoyant des élèves.

Pour atteindre ces objectifs, il parait nécessaire d'organiser notamment la dimension pédagogique, car il ne suffit pas de se rendre à l'étranger pour devenir citoyen, autonome, sensible à l'interculturalité.

2. Préparation de la mobilité d'un élève

Le lycée communique à l'ensemble des élèves les opportunités de mobilités à l'étranger, notamment dans le cadre d'Erasmus+, et lorsqu'il ne s'agit pas d'une mobilité de groupe, organisée par un enseignant. La candidature est ouverte à tous les élèves de l'établissement. Les critères de sélection sont : un comportement responsable, conforme aux attendus du code de l'éducation (écoute/ assiduité/travail), un dossier scolaire démontrant la capacité de l'élève à prendre en charge une grande capacité de travail au vu du rattrapage nécessaire des cours manqués, sa motivation personnelle, son autonomie et sa capacité à se projeter seul à l'étranger.

Afin que l'impact sur la scolarité de l'élève et sur l'équipe éducative soit moindre, tant au départ qu'au retour, une information générale donnant objectifs et calendrier est dispensée à la rentrée à l'ensemble des acteurs impliqués. Les informations concernant les élèves partants (nom, lieu, durée) sont données le plus en avance possible, de même que celles concernant les élèves accueillis dans notre établissement.

3. Accompagnement d'un élève pendant sa mobilité

Le lycée Vaucanson considère que l'élève en mobilité poursuit sa scolarité dans un autre lieu et ne cumule pas sa scolarité étrangère et les enseignements dispensés dans notre lycée. La communauté éducative considère que l'intérêt, les compétences construites et les connaissances acquises sont aussi importantes que l'enseignement qui n'aura pas été suivi au lycée Vaucanson pendant la mobilité. L'élève bénéficiant d'une mobilité, entrante ou sortante, ressort grandi de ce moment et a évolué, même si cela peut induire l'absence à une certaine quantité de cours.

L'élève français peut ainsi faire profiter tous ses camarades des bénéfices de son expérience, verbaliser ce qu'il a vécu et ainsi valoriser son évolution en tant qu'individu dans un environnement interculturel.

Pendant la période de mobilité, l'élève est exempté des travaux à rendre et des évaluations. Aucun rattrapage ne peut être attendu. Un travail sur les contenus manqués pendant le séjour à l'étranger est attendu les semaines qui suivent la mobilité. Au retour, les élèves doivent connaître une période de 15 jours de réadaptation pendant laquelle ils sont dispensés des évaluations dont le contenu aurait été manqué (sauf épreuves inscrites au calendrier de l'établissement). L'établissement d'accueil fournira un bulletin répertoriant notamment la durée de la mobilité, les activités scolaires menées par l'élève, l'assiduité, la motivation et les points de progrès notamment dans la langue du pays d'accueil. Le lycée Vaucanson étudiera la possibilité de proposer des heures d'accompagnement personnalisé, sur la base du volontariat, à destination des élèves partis en séjours si le besoin s'en fait sentir.

4. Retour de mobilité

L'élève ayant besoin d'un temps de réadaptation, il ne peut pas être envisagé de l'évaluer à son retour immédiat. Son expérience est précieuse, il est invité à témoigner en classe des aspects culturels et linguistiques, du système scolaire, des différentes pratiques observés, ou encore à témoigner de son expérience auprès d'élèves qui envisagent une future mobilité.

Dans les 15 jours suivant la mobilité, un entretien est organisé entre l'élève et le professeur référent pour faire le point sur le retour dans l'établissement. Un bilan sera notamment réalisé à propos des notions fondamentales à rattraper.

Ces mobilités permettent bien sûr de valoriser également des compétences scolaires et professionnelles : amélioration du niveau de langues vivantes, impact sur l'orientation, possibilité pour les élèves de 1ère ayant passé 4 semaines en immersion de candidater à la mention « mobilité européenne et internationale » du baccalauréat général, mise en valeur dans le livret scolaire.

5. Accueil d'un élève étranger

Un enseignant référent volontaire par élève ou groupe accueilli est identifié au lycée, ce professeur est notamment en contact avec un professeur du lycée d'origine. Le professeur référent a notamment connaissance du cursus suivi initialement par l'élève, de son niveau de français, de ce qu'il recherche au travers de cette mobilité et a pour mission d'être à l'écoute de l'élève et de l'aider dans son intégration. Les élèves accueillis par le lycée Vaucanson se voient proposer, avec leur accord, un emploi du temps adapté à leurs besoins et donnant sens au partage réciproque voulu par l'échange. Ces informations sont communiquées aux professeurs qui accueilleront l'élève. Des adaptations et des aménagements pourront être proposés si nécessaire. Les élèves étrangers sont tenus de participer aux activités pédagogiques, au même titre que les élèves français et d'effectuer le travail personnel, dans la mesure de leurs capacités en langue française.

A ce titre, le lycée de Vaucanson fournira un bulletin répertoriant notamment la durée de la mobilité, les activités scolaires menées par l'élève, l'assiduité, la motivation et les points de progrès, notamment en langue française.

6. Sollicitation d'un élève étranger dans l'établissement

Un élève étranger constitue une richesse et se fait ambassadeur d'une autre culture.
Sollicitations possibles :

- Témoin dans le ou les cours de langues vivantes de sa langue maternelle
- Apport de contenu pédagogique dans les disciplines non linguistiques
- Rencontre avec le CVL pour échanger sur l'organisation dans son pays d'origine
- En fonction de sa sensibilité, rencontres et échanges avec les éco-délégués, ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement, ambassadeurs de l'égalité filles/garçons…

7. Cette charte a été validée par le conseil d'administration le 26 juin 2025